

MUNICIPALITÉ D'UPTON

ANNEXE « F »

TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE DE L'URBANISME

<u>PERMIS</u>	<u>TARIF</u>
OPÉRATION CADASTRALE	
Lotissement :	30,00 \$ par lot créé
CONSTRUCTION	<u>TARIF</u>
1. Usage résidentiel	
Bâtiment principal :	
Premier logement :	150,00 \$
Logement additionnel :	50,00 \$
Implantation d'une maison mobile	100,00 \$
Ajout d'un bâtiment accessoire	30,00 \$
Agrandissement, transformation, réparation et rénovation :	
Taux de base :	30,00 \$
Plus pour chaque 1 000,00 \$ de travaux :	1,00 \$
2. Usage non résidentiel et non agricole	
Bâtiment principal :	
Taux de base :	50,00 \$
Plus pour chaque 1 000,00 \$ de travaux :	1,00 \$
Agrandissement, transformation, réparation et tout bâtiment complémentaire	
Taux de base :	30,00 \$
Plus pour chaque 1 000,00 \$:	1,00 \$
3. Pour exploitations agricoles enregistrées	
Bâtiment agricole (à l'exception des maisons)	
Taux de base :	25,00 \$
Plus pour chaque 1 000,00 \$ de travaux :	1,00 \$
Clôture de ferme	Gratuit
4. Pour tous les usages	
Aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	50,00 \$
Installations sanitaires	50,00 \$
<u>CERTIFICATS D'AUTORISATION</u>	<u>TARIF</u>
Changement d'usage (incluant place d'affaires, commerces, industries et terrains)	50,00 \$
Démolition ou déplacement d'une construction	
Bâtiment principal :	35,00 \$
Bâtiment complémentaire ou accessoire	20,00 \$
Abattage d'arbre et/ou déboisement	10,00 \$
Affichage (installation, modification ou réparation)	
Enseigne :	40,00 \$
Enseigne temporaire :	20,00 \$
Travaux sur la rive et le littoral	30,00 \$
Installation d'un bâtiment temporaire	25,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou creusée	30,00 \$
Excavation du sol dans le but d'en faire le commerce	30,00 \$
<u>RENOUVELLEMENT</u>	<u>TARIF</u>
Renouvellement du permis de construction	20,00 \$
Renouvellement du certificat d'autorisation	10,00 \$

Modifié par le règlement 2010-203-10 en vigueur le 10 juillet 2014

<u>DEMANDE DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME</u>	<u>TARIF</u>
Préparation du dossier en vue de la présentation au Comité Consultatif d'Urbanisme	200,00 \$ par règlement Ce montant est non remboursable
Modification d'un règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	1000,00 \$ par règlement Ce montant non remboursable doit être déposé suite à l'acceptation par le conseil de la recommandation émise par le C.C.U. et avant la publication des avis publics
Tenu d'un scrutin référendaire accepté par le conseil de la Municipalité suite à une demande de modification d'un règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	1000,00 \$ par règlement Ce montant non remboursable doit être déposé suite à l'acceptation par le conseil de la recommandation émise par le C.C.U. et avant la publication des avis publics
<u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</u>	<u>TARIF</u>
Pour étude du dossier et frais de publication	300,00 \$ Ce montant non remboursable doit être déposé avant l'étude par le C.C.U.